



Conseil sur acquisition de part de societe

Par **fredo38140**, le **14/04/2008 à 19:48**

bonsoir rmon patron m'offre 1% des parts de sa societe .. cette société n'est a ce jour pas cotée en bourse. rJe souhaiterai savoir si j'accepte en quoi cela m'engage t il sur le plan juridique , quels sont mes responsabilités tant au niveau de la société qu'au niveau de la législation? Vais je payer des impôts ? puis je revendre par la suite ces parts ? si la société venait a "plonger" quelle serai mes obligations ? rMerci pour vos reponses

Par **Thierry Nicolaides**, le **15/04/2008 à 11:11**

Si votre patron vous offre ces titres , cela ne vous engage à rien sauf moralement dès lors que cela matérialise une relation de confiance entre vous et son souhait de vous garder danqs son entreprise rnrnAvec 1 % du capital , vous n'avez aucun risque tant que vous n'acceptez pas de poste de directeur général ou gérant rnrnavec un % du capital d'une société non cotée la seule possibilité de revente de vos titres sera de les recéder à votre patron , au prix auquel il acceptera de vous les reprendre.rnrnMais comme vous ne les avez pas payées rnrncordialement

Par **fredo38140**, le **15/04/2008 à 11:38**

merci beaucoup pour votre réponse. rVais je être imposé dès lors que je serai propriétaire de ces 1% ? rLe serai je sur l'eventuel montant que je pourrai obtenir lors d'une "revente" ? rnrnMerci d'avance rCordialement